

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

2020-425

**DECISION DU PRESIDENT****N° : DEC-108-2020****Objet : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX A TITRE PRECAIRE**

Vu les statuts d'Albret Communauté,  
Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu la délibération n°DE-088-2020 du 09 juillet 2020 portant délégation du Conseil Communautaire au Président de la Communauté de Communes Albret Communauté (CCAC) ;

Exposé des motifs :

La Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE donne son accord afin que des séances de sophrologie données par Mme LESPES Christiane de l'association « Les Petits Photons » soient programmées dans la structure Multi-Accueil de Nérac.

Ce partenariat est encadré par une convention qui stipule notamment les points suivants :

Ces séances auront lieu aux dates suivantes :

Pour les enfants : séances à 10h00

Le 24/09/2020, 01/10/2020, 15/10/2020, 05/11/2020, 12/11/2020, 19/11/2020, 03/12/2020.

Pour les familles : séances à 18h30

Le 01/10/2020, 15/10/2020, 05/11/2020, 19/11/2020, 03/12/2020, 17/12/2020.

Aucune charge locative, ni taxe ne seront réclamées.

Compte tenu de ces éléments, le Président de la Communauté de Communes Albret Communauté,

**DECIDE**

**Article 1** : De signer la convention de partenariat avec Madame Christiane Lespes de l'association « Les Petits Photons », pour la mise à disposition à titre gratuit de la structure multi accueil de Nérac.

Fait à NERAC le, 17 SEP. 2020

Le Président,

Alain LORENZEL



Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, CS 21 490 (9, rue Tastet 33063 Bordeaux) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.

En application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire